

**Une étudiante membre de la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres remporte une bourse de la Fondation Desjardins**

La Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres est ravie d'annoncer que madame Ariane Leclerc est l'heureuse bénéficiaire d'une bourse d'études de la Fondation Desjardins d'une valeur de **3 000 \$**.



La candidature de madame Leclerc a été sélectionnée parmi plus de 6700 candidatures soumises à la Fondation Desjardins en 2017. C'est là tout un honneur! « Les candidatures reçues sont impressionnantes et ces jeunes se démarquent par leur engagement et leur persévérance. Nous sommes vraiment fiers de soutenir la relève de demain! », mentionne Nancy Lee, directrice de la Fondation Desjardins.

Ce geste s'inscrit dans le prolongement de l'action de la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres dans son milieu, sous la forme d'un engagement concret envers la réussite éducative. Les bourses de la Fondation Desjardins permettent chaque année à des centaines de jeunes de découvrir leurs passions et de réaliser leurs rêves. La Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres est particulièrement fière de reconnaître ces jeunes inspirants, contribuant par le fait même au mieux-être économique et social de sa collectivité.

Le conseil d'administration de la caisse se joint au directeur général et à toute l'équipe pour offrir ses meilleurs vœux de succès à notre jeune lauréate et pour la féliciter de cette distinction.

(Sur la photo : M. Gilles Bérubé, président de la Caisse, la lauréate, Mme Ariane Leclerc, Mme Annie Pelletier, conseillère jeunesse et M. Germain Poitras, gouverneur de la Fondation Desjardins)



**Conseils fiscaux à valeur ajoutée pour les propriétaires de boisés**

Le 14 novembre dernier, la Caisse a offert une conférence sur les conseils fiscaux pour les propriétaires de boisés. Le conférencier invité, M. Dominique Renaud, conseiller en fiscalité pour le Mouvement Desjardins, a abordé les thèmes suivants : la stratégie d'investissement la plus prisée actuellement par les propriétaires, les moyens à votre disposition pour protéger votre patrimoine professionnel et personnel ainsi que l'action à privilégier pour vous prémunir contre les impacts de l'impôt exigible à votre décès et pour investir à l'abri de l'impôt afin de créer un patrimoine de grande valeur. C'est plus de 130 personnes qui ont assisté à cette rencontre et les commentaires recueillis étaient très positifs. La Caisse est heureuse de participer à la réussite financière de ses membres.

**HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES**

Siège social à Saint-Pamphile  
Centre de services de Sainte-Perpétue  
25 et 26 décembre 2017 : Fermé  
1<sup>er</sup> et 2 janvier 2018 : Fermé

**Joyeuses Fêtes et  
Bonne Année 2018 !**